

Avis n°26

du Conseil wallon de l'économie sociale

**sur les rapports d'activité de l'AEI sur deux missions déléguées qui lui ont été confiées,
l'une visant la sensibilisation, l'information et l'accompagnement des candidats entrepreneurs au modèle coopératif, (AGW du 12 novembre 2015),
l'autre visant la mise en œuvre, le suivi et le financement de bourses à des projets de coopératives citoyennes (AGW du 1^{er} octobre 2015)**

Adopté le 6 avril 2018 sur base d'une consultation électronique

1. SAISINE

Le 12 mars 2018, le CWES a été saisi par l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI) d'une demande d'avis sur deux rapports d'activité relatifs à des missions déléguées.

Les AGW du 1/10/2015 et du 12/11/2015 disposent que « le rapport sera soumis au CWES, qui a soixante jours pour faire part de ses observations à l'AEI. Le rapport, accompagné des observations de ce Conseil, est transmis au Gouvernement ».

2. AVIS

Le CWES a pris connaissance des deux rapports d'activité relatifs aux missions déléguées reprises sous rubrique ; celles-ci ayant par ailleurs fait l'objet d'une présentation par Mme F. MATHOT de l'AEI au cours de sa réunion du 26 mars 2018.

Le CWES prend acte des informations fournies dans le cadre de ce rapport.

Néanmoins, vu la disparition programmée de l'AEI, le CWES tient à souligner que la présentation de ces rapports a permis de mettre en évidence l'intérêt de pérenniser les missions de base de l'AEI à savoir : la promotion de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes ; la structuration et la mise en réseau d'opérateurs d'animation économique ; la veille, le laboratoire et les études sur les innovations et les nouveaux modèles économiques.
